

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,
Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 33 (1955)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRO SENECTUTE

Revue suisse pour l'aide aux vieillards,
la séniculture et l'assurance-vieillesse

Paraît en Mars, Juin, Septembre et Décembre. Editée par le secrétariat général «Pour la Vieillesse» à Zurich. Rédaction (Dr. A. L. Vischer, Bâle, et Dr. J. Roth, Zurich), administration, annonces et expédition : Mühlebachstrasse 8, Zurich 8, Tél. 32 49 80. Impression : Imprimerie Müller Werder & Co. SA., Wolfbachstrasse 19, Case postale Zurich 23
Prix de l'abonnement frs. 2.— par an. Compte de chèques VIII 8501

32^e année

Nr. 2

Juin 1954

Une orientation nouvelle de la séniculture

Les Neuchâtelois ont souvent ri de ce mot qui fut inventé par notre Fondation pour exprimer les moyens dont on peut se servir pour apporter, en dehors de toute aide financière, des bienfaits divers aux vieillards, en faveur desquels ces lignes montrent «qu'on bouge et qu'on avance».

Et maintenant les Neuchâtelois, qui ne plaisaient plus sur la séniculture, vont en faire eux-mêmes sous une forme directe et pratique en aidant les vieillards infirmes ou malades à faire leur ménage et à bénéficier des allocations que notre Comité de direction accorde à ceux qui font de la séniculture.

C'est ce que vient de décider le mercredi 24 novembre le Comité neuchâtelois réuni sous la présidence du pasteur Georges Vivien — M. le pasteur Pigeon était absent pour quelques mois en France — et après avoir entendu et approuvé des rapports documentés de M. Jean Krebs, trésorier, et Camille Brandt, ancien Conseiller d'Etat et membre du Comité de direction qui avaient assisté avec plaisir à l'Assemblée des délégués de Lausanne; ils en revenaient avec la certitude que nous avons quelque chose à faire pour venir en aide aux vieillards qui ne peuvent plus vaquer aux soins du ménage.

Mais comment entreprendre cette activité toute nouvelle? En entrant en relations avec le service d'aide familiale tel qu'il fonc-